

REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS JEAN RIEUX

L'accueil de loisirs Jean Rieux, se situe au Centre Jean Rieux et s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans (accueil de loisirs maternels) les mercredis et vacances scolaires ainsi qu'aux enfants de 6 à 11 ans pour les vacances scolaires

INSCRIPTIONS

L'accueil des enfants se déroulera de la manière suivante

- **Les enfants de 3 à 5 ans devront être scolarisés, ne plus porter de couches.** Un certificat de scolarité sera demandé.
- Les enfants de 2 ans scolarisés en petite section de maternelle seront acceptés s'ils fêtent leur 3^{ème} anniversaire avant le mois de décembre de l'année scolaire en cours.
- Les enfants de 6 ans inscrits en Grande section maternelle seront accueillis avec les enfants du centre de loisirs maternel
- Les enfants de + de 6 ans suivant une instruction hors cadre « école » pourront être accueillis sous réserve de produire une attestation d'instruction de l'Inspection d'Académie
- chaque parent doit avoir rempli un dossier d'inscription précisant tous les renseignements concernant l'identité de l'enfant, des parents, leur numéro de téléphone, ainsi qu'une **fiche sanitaire de liaison** dûment remplie précisant les dernières vaccinations, d'éventuelles allergies ou une spécification concernant l'alimentation. Une copie du carnet de santé sera demandée
- S'il y a lieu, les parents indiqueront sur le dossier d'inscription l'existence d'un PAI ou d'une notification MDPH. Ces deux notifications donneront lieu à un rendez-vous avec le directeur du centre de loisirs.
- Les parents devront produire une attestation d'assurance extra-scolaire (RC) ou scolaire.

Tarifs : ils sont calculés en fonction de coefficients définis par la CAF. Les règlements sont effectués au Centre Jean Rieux

Au moment de l'inscription, un reçu faisant office de facture sera remis aux familles. Aucun duplicata ne pourra être fourni.

ACCUEIL DU MATIN

L'accueil se déroule de 7h45 à 9h30 tous les jours pendant les vacances. L'accueil est susceptible d'évoluer en période de crise sanitaire COVID : dans ce cas-là, l'accueil sera organisé de 8h à 9h30 et de 16h30 à 18h.

L'accueil des mercredis se déroule quant à lui :

- pour un accueil à la journée : de 7h45 à 9h30
- pour un accueil l'après-midi uniquement : de 13h à 13h20.
- Le désaccueil se déroule de 16h30 à 18h30

Ces fourchettes d'accueil sont susceptibles d'évoluer en fonction des contraintes liées à la période de crise sanitaire.

Les parents amenant leur enfant en dehors des temps d'accueil peuvent compromettre le bon déroulement des activités. L'équipe pourra refuser d'accueillir un enfant en cas de non-respect des parents de l'heure d'accueil.

Les parents signeront une feuille d'émargement lorsqu'ils nous confieront la garde de leur enfant.

Le référent de l'accueil de loisirs vérifiera le dossier d'inscription et cochera sur le registre de présence le nom de l'enfant dès son arrivée. Tout antécédent allergique, PAI, notification MDPH, sera signalé à l'équipe d'animation avant le premier jour d'accueil afin que l'équipe encadrante puisse s'organiser au niveau des attitudes à adopter notamment sur un accueil individualisé.

Tenue (enfants de 3 à 5 ans) : il est conseillé de fournir une tenue de rechange. Les enfants doivent être en possession de vêtements adaptés aux conditions météorologiques.

Dans le cas d'une sortie aqua-ludique, les enfants devront porter leur maillot de bain en lycra. Les parents fourniront le pique-nique, dans un sac isotherme, avec de la crème solaire, une casquette, des lunettes de soleil, des brassards pour les non-nageurs, une serviette. Les enfants au-delà de 7 ans doivent pouvoir être en capacité de s'appliquer de la crème solaire sauf sur le dos, où l'enfant devra être en capacité de demander soit à un autre enfant, soit à un animateur de l'aide.

ACCUEIL DU SOIR

Les parents signeront la feuille d'émargement lorsqu'ils viendront chercher leur enfant le soir, de **16h30 à 18h30 OU de 16h30 à 18h en fonction des contraintes sanitaires.**

Lorsqu'une personne différente des parents viendra chercher un enfant, les personnes à l'accueil devront vérifier sur le dossier d'inscription que cette personne est bien autorisée à prendre en charge l'enfant. Une pièce d'identité sera demandée, même s'il s'agit d'un parent proche.

Le besoin en mode de garde étant important, toute inscription sera considérée comme ferme et définitive. Il ne sera pas possible de modifier les journées réservées. Tout remboursement ne se fera qu'à partir d'un délai de carence de 4 jours consécutifs, et sur production de certificat médical.

Les parents acceptent de respecter les horaires d'accueil de l'enfant.

Vous ne pourrez récupérer votre enfant **uniquement après 16h30**, sauf cas médical

SANCTIONS

En fonction d'un comportement de l'enfant incompatible avec la vie en collectivité : gros mots récurrents, insultes, harcèlement, violence, le Centre Jean Rieux prendra des dispositions pour sanctionner l'enfant.

La sanction pourra aller d'un simple rappel à l'ordre à une exclusion temporaire voire définitive au regard des faits.

Par votre signature, vous acceptez le règlement intérieur dans son ensemble.

Nom, prénom, date et signature précédés de la mention « lu et approuvé » :